

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2014

**OBJET :**

**Convention Prestation de service  
ALSH-Périscolaire pour CLSH Périscolaire**

**Rapporteur : Mme COLMÉ**

**Délibération n°22**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La proposition de convention de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF) a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service "Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Périscolaire" pour CLSH Périscolaire.

Le rythme de versement d'avances est annuel et correspond à 70% du montant du droit prévisionnel. Chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs (nombre d'heures enfants réalisés) dans les délais impartis.

La présente convention de financement est conclue du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016.

**PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention prestation de service "ALSH – Périscolaire" pour CLSH Périscolaire, ci-annexée.

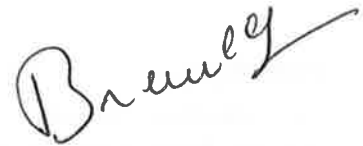
## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 03 juillet 2014.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Breuille', written in a cursive style.

**Michel BREUILLE**